



Aucun dispositif mis en place tel que prescrit par le patron de cette région pour s'assurer de l'effectivité de la vaccination ou du test négatif des personnels à l'entrée des services publics.

Le fonctionnement des services publics n'a aucunement changé à l'Est. Ce malgré la note du gouverneur de la région, Grégoire Mvongo, interdisant l'accès des personnels non vaccinés et ne disposant pas de tests négatifs au COVID-19 datant de moins de 72 heures dans les locaux abritant les services publics et parapublics régionaux de l'Est. Lesdites mesures entraient pourtant en vigueur le lundi 11 octobre 2021.

Dans les services publics de la ville de Bertoua, aucun dispositif de contrôle des personnels n'a été déployé. Vaccinés ou non, tous entrent et sortent comme bon leur semble. Y compris dans les services du gouverneur où le patron a interdit depuis le 7 octobre l'accès aux délégués régionaux et assimilés non vaccinés. Aucun autre dispositif attendu n'est non plus visible à l'intérieur des bâtiments.

Le gouverneur de l'Est justifie ces décisions par une « augmentation du nombre de personnes infectées par le coronavirus et dans le prolongement des mesures prises par le ministre de l'Administration territoriale dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 ».

Seulement, même si la raison est valable, l'on peut même interroger l'opportunité pour Grégoire Mvongo d'imposer des aux fonctionnaires dans un contexte où le gouvernement parle du caractère volontaire de la vaccination contre le coronavirus.

Bien plus, dans la pratique, l'on s'interroge sur l'applicabilité de ces mesures qui nécessitent la mobilisation d'un certain nombre de personnels habilités a certifier de l'authenticité des documents de santé exigés dans les correspondances du gouverneur de l'Est.

De même, l'on se demande si le respect d'une telle mesure, si on l'appliquait, ne paralyserait pas le service public dans la région du soleil levant, si tant est que les personnels, y compris les soldats de la santé se refusent à toute vaccination anti-COVID-19.

Mutations